

Envisager le salariat agricole

Objectifs de la formation

Être en mesure de répondre aux obligations de l'employeur et de se sentir à l'aise avec la fonction d'employeur.

Pré-requis

Aucun pré-requis nécessaire

Déroulé

Présentation synthétique des différents contrats, leurs caractéristiques et circonstances d'utilisation - Les CDD - Les

CDI - Les contrats saisonniers, travailleurs occasionnels - Les contrats aidés ou bénéficiant d'exonérations diverses.

- Les accompagnements possibles pour favoriser la transmission entre salariés proches de la retraite et jeune salarié.

Responsabilités de l'employeur : quelles sont-elles ? cas d'accident, mise aux normes du matériel...

Présentation du bulletin de paie : mentions obligatoires.

Le TESA. Appropriation : réalisation d'un cas concret de bulletin de salaire "de base" et d'un TESA. La déclaration

trimestrielle, les différentes mentions et catégories.

Contrôle de la déclaration trimestrielle avec les bulletins de salaire. Etude de cas concret : établissement d'une

déclaration trimestrielle basée sur l'étude de cas ci-dessus, et contrôle de la cohérence entre les bulletins du trimestre et l'émission trimestrielle.

Les points de vigilance. Les questions particulières.

Echanges avec les participants sur la posture de l'employeur

Dates, lieux et intervenants

22 févr 2021

09:00 - 17:00 (7hrs)

Centre Paroissial 2 avenue Flandres Dunkerque Nicolas De Lahongrais, animateur AFOCG Aveyron
81120 Réalmont

Bulletin d'inscription

Nom _____ Prénom _____

Adresse _____

Courriel _____

Téléphone _____

Merci d'envoyer ce bulletin, votre chèque (si nécessaire) et votre attestation VIVEA à

J'atteste avoir pris connaissance des conditions générales de formation ([Voir la fiche](#))

Infos complémentaires

Organisée par ADEAR Tarn

Durée de la formation 1 jour(s)

Date limite d'inscription 19/02/2021

Tarifs

Plus de renseignements

Alexandre Calvière

adear.tarn@free.fr

ADEART